

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 4 DECEMBRE 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 23 novembre 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 13 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 45 présents

M. BEUGNIES Bernard, M. DI RUPO Elio, M. BIEFNOT Richard, M. DUPONT Jean-Pierre, M. BAILLY Eric, M. COLLETTE François, M. DEPLUS Jean-Paul, M. DARVILLE Marc, Mme OUALI Mélanie, M. DEBAUGNIES Alain, Mme HOUDART Catherine, M. MILLER Richard, M. MARTIN Nicolas, M. SAKAS Achile, Mme KAPOMPOLE Joëlle, Mme CRUVEILLER Francine, Mme COLINIA Françoise, M. ROSSI Bruno, M. VISEUR Jean-Pierre, M. DEL BORRELLO Mauro, Mme COUSTURIER Nicole, M. DE PUYT Jacques, M. MANDERLIER Jérôme, M. LECOCQ Jean-Marc, M. MERCIER Willy, Mme POURBAIX Joëlle, Mme MERCIER Anne-Marie, M. BARVAIS Marc, M. LAFOSSE Pascal, Mme MOUCHERON Savine, M. DUQUENNE Philippe, M. HAMBYE Guillaume, M. MUZALIA WENDASUBIA Didier, Mme NAHIME Khadija, Mme BRICHAUX Danièle, Mme JOB Sandrine, M. TONDREAU Emmanuel, Mme HOCQUET Catherine, M. JACQUEMIN Hervé, M. DUPONT Xavier, M. BRESART Nikola, Mme BOUROUBA Farida, Mme PREVOT Laurette, Mme DEJARDIN Yvette, M. TOUBEAU Jérôme.

membres du Conseil communal, élus lors des élections communales du 8 octobre 2006 dont l'élection a été validée le 9 novembre 2006 par le Collège provincial

M.BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff (sortant) : Bien Mesdames, Messieurs, il me revient en tant que Bourgmestre faisant fonction sortant d'ouvrir la séance d'installation de notre Conseil communal et tout d'abord je voudrais passer la parole à notre Secrétaire communal pour une lecture des résultats du scrutin du mois d'octobre.

1e objet : Communication par le Secrétaire communal de la décision du Collège provincial du 9 novembre 2006 validant les élections communales du 8 octobre 2006. Secrétariat C/1

M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Nous avons reçu en date du 14 novembre du Greffier Provincial l'arrêté suivant :

Vu le procès-verbal des élections qui ont eu lieu le 08 octobre 2006 à Mons ;

Vu les pièces y annexées ;

Considérant que ces élections ont fait l'objet d'une première réclamation introduite par Monsieur Alain HUBERT, premier candidat de la liste numéro 7, R.E.A.

Considérant que ces élections ont fait l'objet d'une seconde réclamation introduite par Monsieur Didier SPEER septième candidat de la liste numéro 4, MR.

Considérant que ces réclamations ont été introduites dans le délai imputé et dans les formes prescrites par les dispositions légales en la matière, qu'elles sont donc recevables.

Vu les pièces du dossier ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant en codification la législation relative aux pouvoirs locaux.

Recours introduit par Monsieur Alain HUBERT :

Considérant que le requérant ne formule aucune demande spécifique ;

Considérant que le requérant invoque, à l'appui de sa demande la considération suivante :

- le Front National aurait associé le groupement citoyen du R.E.A. afin de faire une fausse propagande pour réunir un maximum de voix.

Considérant que le requérant invoque à l'appui de sa demande un moyen pris de la fausse propagande manœuvrée par le Front National dont sa liste aurait été victime ;

Considérant qu'en cas d'irrégularité durant la campagne électorale, il appartient aux plaideurs de faire toute diligence pour saisir le Juge des référés ;

Que dès lors, le requérant avait la possibilité d'agir en référé en vue d'obtenir en justice la cessation de la prétendue campagne de diffamation ;

Que le préjudice prétendument subi par le réclamant aurait pu être évité ;

Qu'il n'y en a rien été.

Considérant qu'à supposer même que les pratiques dénoncées par le requérant soient répréhensibles, la jurisprudence du Conseil d'Etat est constante pour reconnaître que le Collège Provincial a uniquement à vérifier si les faits invoqués par les requérants ont pu influencer les électeurs et ce, dans une mesure qui pouvait entraîner un déplacement de sièges, ou si, sans ces pratiques blâmables, la liste des réclamants aurait bénéficié d'un nombre de voix suffisant pour lui assurer un siège ;

Considérant qu'il ressort de l'examen des pièces déposées par le requérant que l'impact éventuel qu'auraient provoqué les actes reprochés au Front National sur le résultat du scrutin communal doit être considéré comme marginal ;

Considérant qu'il ressort clairement des résultats électoraux, notamment du chiffre électoral obtenu par la liste REA (719 voix) et du quotient nécessaire pour revendiquer le dernier siège du Conseiller électoral à Mons (967), que les faits incriminés par le

réclamant n'ont pu influencer les électeurs au point que, sans ces manœuvres à supposer blâmables, la liste du requérant aurait enlevé un siège ;

Considérant dès lors que le moyen n'est pas fondé ;

Réclamation introduite par Monsieur Didier SPEER :

Considérant que le requérant sollicite le recomptage des voix pour l'ensemble de la commune de Mons ;

Considérant que le requérant invoque, à l'appui de sa demande, les considérations suivantes :

- Au niveau du bureau principal, le requérant aurait voulu lui-même procéder à une vérification mais il n'en a pas eu l'occasion puisque d'une part le procès-verbal du bureau provincial ne fait que renvoyer au résultat obtenu par les calculateurs et d'autre part, la consultation des tableaux des bureaux de dépouillement n'a pas été autorisée. Le recensement des suffrages manque de transparence ; en particulier, aucun programme informatique n'est à même de déceler une erreur d'encodage en ce qui concerne les voix de préférence.
- Au niveau des procès-verbaux des opérations de dépouillement, certains procès-verbaux ne sont pas signés par les membres des bureaux ou par les témoins ce qui devrait entraîner la nullité, et par conséquent l'invalidation des élections.
- Au niveau du bureau de dépouillement du bureau de vote n°22, l'intéressé n'a obtenu que 22 voix de préférence. Ceci pourrait être dû à une erreur commise dans la lecture des lignes. Cette confusion se serait produite entre les résultats du requérant et un autre candidat de la liste (Monsieur Henri BLONDEAU, huitième candidat).

Considérant que le requérant soulève un premier moyen pris du manque de transparence du recensement des suffrages ;

Considérant que l'examen du procès-verbal de recensement des votes démontre qu'aucune irrégularité n'a été dénoncée ;

Que tous les témoins, en ce compris le témoin de la liste du requérant, ont signé sans réserve ledit procès-verbal ;

Considérant que conformément à l'article L-4146-6 du Code de la démocratie locale, le Collège Provincial a une nouvelle fois procédé à la vérification de « l'exactitude de la répartition des sièges entre les listes et l'ordre dans lequel les conseillers ont été élus et les suppléants déclarés » ;

Que dans ce cadre, l'ensemble des résultats a été « réencodé » sur base des chiffres retenus dans les procès-verbaux de dépouillement ;

Que les résultats ainsi obtenus sont identiques à ceux annoncés par le bureau principal ;

Que la mise en cause du travail des calculateurs n'est pas relevante ;

Considérant dès lors que le moyen n'est pas fondé ;

Considérant que le requérant soulève un second moyen pris de l'absence de signatures des assesseurs et des témoins dans certains procès-verbaux de dépouillement,

Qu'il appert qu'après examen desdits procès-verbaux, il s'avère que certains témoins n'ont pas signé les procès-verbaux ;

Que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit la signature obligatoire des procès-verbaux des opérations de vote par les témoins ;

Que ce manquement doit incontestablement être considéré comme étant couvert par le procès-verbal de recensement des votes qui a été signé par tous les témoins et membres du bureau communal ;

Considérant dès lors que le moyen n'est pas fondé ;

Considérant que le requérant soulève un troisième moyen pris d'une éventuelle confusion intervenue lors du dépouillement des votes du bureau n°22 ;

Considérant que l'examen du procès-verbal de dépouillement du bureau n°22 démontre qu'aucune irrégularité n'a été dénoncée ;

Que tous les témoins, en ce compris le témoin de la liste du requérant ont signé sans réserve ledit procès-verbal ;

Considérant que si notre Collège Provincial est bien compétent y compris pour procéder à une nouvelle vérification des bulletins de vote, il ne peut ni ne doit user de cette faculté que si des faits précis et concordants résultant directement des procès-verbaux ou des réclamations font présumer des erreurs ou des irrégularités ;

Que le requérant n'apporte pas d'éléments concrets susceptibles de renverser la présomption d'exactitude attachée aux procès-verbaux ;

Considérant qu'en tout état de cause, si une inversion entre le score du requérant et le score obtenu par le huitième candidat était avérée, la conséquence aurait été que le requérant aurait été déclaré cinquième suppléant au lieu de dixième suppléant ;

Que la répartition des sièges entre les listes n'aurait nullement été modifiée ;

Considérant dès lors que le moyen n'est pas fondé ;

Considérant par ailleurs que le procès-verbal de recensement des votes ne contient aucune observation ni réclamation ; qu'au surplus, aucune irrégularité susceptible d'influencer les résultats du scrutin n'a été constatée dans les opérations ;

Ouï, en séance publique, Monsieur le Député Provincial Richard WILLAME, en son rapport,

ARRETE :

ARTICLE 1. – La réclamation introduite par Monsieur Alain HUBERT.

ARTICLE 2. – La réclamation introduite par Monsieur Didier SPEER
est rejetée.

ARTICLE 3. – Les élections qui ont eu lieu à MONS, le 08 octobre 2006, ainsi que les pouvoirs des candidats proclamés respectivement conseillers communaux titulaires et suppléants, sont validés.

Voilà pour l'arrêté et pour être complet, Monsieur le Bourgmestre, je dois vous signaler qu'un recours a également été déposé au Conseil d'Etat par le même Monsieur SPEER, ce recours est pendant mais n'est pas suspensif.

On peut donc installer le Conseil communal.

M. BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff (sortant): Merci Monsieur le Secrétaire communal.

Avant de passer à la prestation de serment et à l'installation des Conseillers communaux, je voudrais vous faire une communication : « Nous avons reçu en date du 14 novembre dernier une lettre émanant de Madame Jessica MASY, représentant le groupe Front Nat qui se désiste pour ce poste de Conseiller communal et comme il est nécessaire, la Ville de Mons a pris les dispositions nécessaires pour l'installation du premier suppléant de la liste Front National. »

Nous allons maintenant passer à la prestation de serment, je vais d'abord, à titre personnel - et c'est la nouveauté évidemment - en tant toujours que Bourgmestre faisant fonction sortant prêter serment entre les mains du deuxième Echevin sortant, Monsieur Richard MILLER.

2e objet : Prestation de serment et installation des Conseillers communaux.
Secrétariat C/2

M. MILLER Richard, Echevin (sortant) : j'ai l'honneur d'appeler Monsieur Richard BIEFNOT à prêter serment entre mes mains.

M. BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff (sortant) : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. MILLER Richard, Echevin (sortant) : Je vous remercie et je prends acte de votre serment et vous déclare installé en qualité de Conseiller communal.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Bien je vais donc appeler l'ensemble des Conseillers communaux et nous commencerons, si vous le voulez bien, par le groupe ECOLO, et tout d'abord, Madame Laurette PREVOT que j'invite à prêter le serment d'installation constitutionnel.

Mme PREVOT Laurette : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale
(Madame PREVOT, vous avez à signer la prestation de serment et pour chacun des Conseillers ce sera pareil)

M. VISEUR Jean-Pierre : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. COLLETTE François : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal

POUR LE GROUPE FRONT NATIONAL

M. TOUBEAU Jérôme : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal

Madame DEJARDIN Yvette : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale

M. DUQUENNE Philippe : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

POUR LE CENTRE DEMOCRATE HUMANISTE

M. HAMBYE Guillaume : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme. MOUCHERON Savine : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

Mme MERCIER Anne-Marie : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. MERCIER Willy : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. BAILLY Eric : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

POUR LE MOUVEMENT REFORMATEUR

M. JACQUEMIN Hervé : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme HOCQUET Catherine : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. LECOCQ Jean-Marc : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. TONDREAU Emmanuel : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal

Mme COLINIA Françoise : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. MILLER Richard : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. BEUGNIES Bernard : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

POUR LE PARTI SOCIALISTE

Mme BOUROUBA Farida : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

Sortie de Monsieur BEUGNES : 44 présents.

M BRESART Nikola : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Sortie de M. BEUGNIES : 44 présents

M. DUPONT Xavier : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme JOB Sandrine : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

Mme BRICHAUX Danièle : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

Mme NAHIME Khadija : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. MUZALIA Didier : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. LAFOSSE Pascal : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. BARVAIS Marc : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme POURBAIX Joëlle : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. MANDERLIER Jérôme : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. DE PUYT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme COUSTURIER Nicole : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. DEL BORRELLO Moro : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. ROSSI Bruno : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme KAPOMPOLE Joëlle : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

Mme CRUVEILLER Françoise : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. SAKAS Achille : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. MARTIN Nicolas : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Mme HOUDART Catherine : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M. DEBAUGNIES Alain : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

Melle OUALI Mélanie : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseillère communale.

M DARVILLE Marc : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. DEPLUS Jean-Paul : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. DUPONT Jean-Pierre : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre (sortant) : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en votre qualité de Conseiller communal.

3e objet : Formation du tableau de préséance des Conseillers communaux.
Secrétariat C/3

Bien Mesdames, Messieurs, nous abordons maintenant le point 3 de notre ordre du jour qui est la formation du tableau de préséance des Conseillers communaux. Je vous ferais grâce de la lecture de celui-ci, sachez simplement qu'il tient compte à la fois de l'ancienneté au sein de ce Conseil communal et en second lieu des voix de préférences obtenues lors des élections d'octobre dernier. J'imagine qu'il n'y a pas de remarque particulière sur ce point ?

4e objet : Approbation du Pacte de Majorité. Secrétariat C/4

Nous abordons maintenant le point 4, qui est l'approbation du pacte de majorité.

En fait nous avons reçu en date du 21 novembre dernier un document signé par les 27 élus Socialistes auxquels se sont ajoutés les 7 élus MR, présentant le pacte de majorité.

Il apparaît que sont désignés en tant que Bourgmestre, (ce n'est une surprise pour personne), Elio DI RUO ;

En qualité de première Echevine Madame Catherine HOUDART ;

En qualité de second Echevin Monsieur Richard MILLER ;

En qualité de troisième Echevin Monsieur Richard BIEFNOT ;

En qualité de quatrième Echevin Monsieur Nicolas MARTIN ;

Cinquième Echevin Monsieur Achille SAKAS ;

Sixième Echevin Monsieur Jean-Pierre DUPONT ;

Septième Echevin Madame Françoise CRUVEILLER ;

Huitième Echevin Monsieur Marc DARVILLE ;

Quant au Président du CPAS, il s'agit de Monsieur Marc BARVAIS ;

Et quant à l'Echevin désigné en remplacement du membre du Collège, lui-même désigné en qualité de Bourgmestre faisant fonction (pendant l'empêchement du Bourgmestre en titre), il s'agit de Monsieur Jean-Paul DEPLUS.

Il me reste à vous demander un vote à main levée sur ce pacte de majorité, sachant que bien entendu la déclaration de politique viendra lors d'un Conseil ultérieur. Quels sont ceux parmi les Conseillers communaux qui votent pour ce pacte de majorité ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, DUPONT J.P. , DEPLUS, DARVILLE, Melle OUALI, M. DEBAUGNIES, Melle HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, Mme KAPOMPOLE, CRUVEILLER, COLINIA, M. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. BARVAIS, LAFOSSE, MUZALIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme MERCIER A.M., MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT.

Bien je vous remercie.

5e objet : Prestation de serment du Bourgmestre. Secrétariat C/5

Bien nous abordons maintenant le point 5 qui est la prestation de serment du Bourgmestre et je vais demander à Monsieur Elio DI RUPO de bien vouloir prêter le serment de Bourgmestre.

M. DI RUPO Elio : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en tant que Bourgmestre de la Ville de Mons.
Et je passe bien entendu la parole au Bourgmestre.

6e objet : Empêchement et remplacement du Bourgmestre – Communication.
Secrétariat C/6

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre : Mesdames, Messieurs,
Conformément aux dispositions légales, en vous remerciant des actes que vous venez de poser et en ma qualité de Bourgmestre, je voudrais vous faire la communication suivante :
vu mon empêchement temporaire, et j'y reviendrai tout à l'heure, de ma fonction de Bourgmestre durant la période de ma fonction ministérielle, je désigne durant cette période Madame Catherine HOUDART en qualité de Bourgmestre faisant fonction.
Alors vous allez trouver les choses curieuses, mais le Décret qui prévoit l'installation du Conseil communal est tel qu'il y a comme ça un jeu très subtil entre qui reçoit la prestation de serment et qui prête serment. Alors maintenant sans que vous vous posiez trop de questions, chers Collègues, Mademoiselle Catherine HOUDART va prêter serment, mais va le faire entre les mains de Monsieur Richard BIEFNOT.

M. BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff (sortant) : J'invite Madame HOUDART à prêter le serment d'Echevine.

Mme HOUDART Catherine, Conseillère : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en qualité d'Echevine.

7e objet : Prestation de serment et installation des Echevins. Secrétariat C/7.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre : Alors pour le reste de la cérémonie, maintenant les autres Echevins vont prêter serment entre les mains de Mademoiselle HOUDART. (Ne demandez pas pourquoi, mais c'est la Loi !)

Melle HOUDART Catherine, Première Echevine, Bourgmestre f.f. : J'invite donc les Echevins à prêter serment.

M. MILLER Richard, Conseiller : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin.

M. BIEFNOT Richard, Conseiller : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin.

M. MARTIN Nicolas : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin.

M. SAKAS Achille : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Je prends acte de votre serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin.

M. DUPONT Jean-Pierre : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée en qualité d'Echevin.

Mme CRUVEILLER Françoise : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée en qualité d'Echevine.

M. DARVILLE Marc : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin.

M. DEPLUS Jean-Paul : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

Melle HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin.

8e objet : Formation du tableau de préséance des membres du collège communal et des Conseillers communaux. Secrétariat C/8

Je vous invite bien entendu à valider cet ordre de préséance à savoir :

1. Monsieur Elio DI RUPO,
2. Madame Catherine HOUDART
3. Monsieur Richard MILLER,

4. Monsieur Richard BIEFNOT
5. Monsieur Nicolas MARTIN,
6. Monsieur Achille SAKAS,
7. Monsieur Jean Pierre DUPONT
8. Madame Francine CRUVEILLER
9. Monsieur Marc DARVILLE
10. Monsieur Marc BARVAIS

Et pendant l'empêchement du Bourgmestre en titre, Monsieur Jean Paul DEPLUS,
Viennent ensuite les Conseillers communaux dans l'ordre que vous venez d'approuver
il y a quelques minutes.

9e objet : Désignation des Conseillers de l'Action Sociale. Secrétariat C/9.

La nouvelle Législation prévoit qu'il n'y a plus d'élection, les différents Groupes
Politiques ont déposé les listes avec les candidatures. Le Conseil Communal peut donc
acter qui sont les Conseillers de l'Action Sociale :

Monsieur Marc BARVAIS pour le groupe PS
Monsieur Guy GOETGEBUER pour le groupe PS
Monsieur Samy KAYEMBE pour le groupe PS
Madame Marie-Anne FOURNEAUX pour le groupe PS
Madame Isabelle HUPEZ pour le groupe Ps
Madame Marie Claire DIEU pour le groupe PS
Madame Chantal BOUCHEZ pour le groupe PS
Madame Guiseppina SALAMONE pour le groupe PS
Madame Annick DRUGMANT pour le groupe MR
Monsieur André JACQUEMIN pour le groupe MR
Madame Henriette JUNGST pour le groupe ECOLO
Madame Mauricette BELOT pour le groupe CDH
Monsieur Philippe DUQUENNE pour le Front Nat.

1^e ANNEXE

10e objet : Délégation au Collège communal en matière de désignation de personnel. 1e
113

Afin que le Collège n'attende pas les réunions mensuelles du Conseil Communal.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM DARVILLE, DEPLUS, COLLETTE, Melle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM LAFOSSE, MUZALIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, HOUDART.

8 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mme MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme DUJARDIN, M TOUBEAU

2^e ANNEXE

11e objet : Délégation au Collège communal en matière de marché public. et ce, afin de gérer de façon journalière les affaires courantes dans le cadre du budget ordinaire approuvé par le Conseil communal. GF

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Melle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM LAFOSSE, MUZALIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

11 Non : MM BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER AM, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme PREVOT, MM. DEJARDIN TOUBEAU.

3^e ANNEXE

12e objet : Communication relative à l'élection des membres du Conseil de Police. Secrétariat. Cabinet du Bourgmestre.

Au moment de l'installation du Conseil communal, je vous rappelle les dispositions de l'article 2 de l'arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des Membres du Conseil de Police ;

Lequel stipule : « Chaque acte de présentation des candidats doit être introduit en double exemplaire à la Maison communale le treizième jour avant celui fixé pour le scrutin ;

de 16 heures à 19 heures ;

il est déposé entre les mains du Bourgmestre, assisté du Secrétaire communal, soit par le Conseiller communal ou un des Conseillers communaux signataires, soit par la personne désignée à cet effet par le Conseiller précité ou les Conseillers précités. La personne qui introduit l'acte, reçoit le second exemplaire en retour après signature pour réception. »

Les élections du Conseil de Police auront lieu le lundi 18 décembre à 18 heures sous réserve de la publication de la Loi modifiant la Loi du 7 décembre 1998.

Les actes de présentation doivent donc être déposés chez le Secrétaire communal en double exemplaire le mardi 5 décembre 2006 entre 16 heures et 19 heures.

Le jeudi 7 décembre 2006, les actes de présentations et la liste des candidats sont consultables au Secrétariat communal où les Conseillers communaux et les candidats peuvent en prendre connaissance pendant les heures de service.

A cette même date, les Conseillers communaux seront convoqués pour l'élection.

Le vote se déroule conformément au principe du droit du vote multiple.

Chaque Conseiller communal dispose de 8 voix, le chiffre d'éligibilité est de 18 voix.

13e. objet : Exposé du Bourgmestre en titre relatif à la déclaration de politique communale. Cabinet du Bourgmestre.

Pour ce point permettez-moi de céder la parole à notre Bourgmestre en titre, Monsieur Elio DI RUPO.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames,

Messieurs,

Tout d'abord, chers Collègues, pour la plus grande partie d'entre vous, je tiens à vous féliciter d'avoir été élus par nos concitoyens pour siéger au sein de notre honorable Assemblée Municipale.

Je vous souhaite à tous bon travail.

Mes chers Collègues,

C'est avec un bonheur non dissimulé que je vous présente les grandes lignes d'action du programme de législature que la majorité entend mettre en œuvre au cours des 6 prochaines années...

Cette présentation sera succincte.

Le programme de législature complet, sous forme papier, vous sera soumis officiellement par le Collège afin qu'il puisse être discuté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

De plus, nos concitoyens pourront le trouver intégralement sur le site web de la Ville.

Mes chers Collègues,

Une élection constitue un jugement de nos concitoyens.

Après un large débat démocratique, ils ont tranché.

C'est ainsi que le Collège qui se présente à vous peut compter sur une large majorité.

Quant à l'opposition, je n'en doute pas, elle fera preuve de vigilance.

Je formule néanmoins le vœu qu'une grande partie des élus qui la compose adoptera (comme dans le passé d'ailleurs) une attitude constructive qui permettra d'élargir encore plus le consensus des Montois sur certaines grandes décisions que nous serons amenés à prendre.

Mes chers Collègues,

Mons, Capitale du Hainaut et Capitale culturelle de la Wallonie, est la quatrième grande Ville wallonne, admirablement située, en zone transfrontalière, entre Bruxelles et Paris. Mons est une Ville de contraste car des quartiers connaissant de réelles difficultés sociales

jouxtent des endroits de grand confort de vie.

Mons est aussi une Capitale aux atouts humains, économiques, éducatifs et universitaires considérables.

C'est une Ville multiculturelle et tolérante.

Mons est en réalité une Ville aux potentialités remarquables.

Le travail à accomplir par les Autorités Communales n'en est pas moins considérable et revêt une grande importance pour chaque citoyen.

Il s'agit, ni plus ni moins, de bien gérer le bien public et de contribuer au redressement économique et social de notre région.

Tenant compte des attributions spécifiques et somme toute limitées des communes, la principale préoccupation de la majorité sera de contribuer au maintien d'un cadre de vie qui permette l'épanouissement des habitants de notre bonne Ville.

Sans évoquer ici tous les domaines dans lesquels nous entendons agir, permettez-moi de rappeler brièvement quelques points importants de notre programme de législature.

La sécurité et la prévention

Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité.

A Mons, comme ailleurs, à toute heure du jour ou de la nuit, nous devons assurer la liberté de mouvement de nos concitoyens.

Nous devons également leur assurer la jouissance des espaces publics et garantir leur quiétude.

Pour ce faire, les actions de prévention sont fondamentales.

C'est en effet par une bonne prévention que l'on évitera des méfaits et que l'on décèlera les situations qui peuvent s'avérer conflictuelles voire dangereuses.

C'est dans cet état d'esprit que la présence des équipes de prévention dans les quartiers sera évaluée et le cas échéant, réorientées dans un souci de plus grande efficacité.

De plus, les Conseillers de la Majorité ainsi que la Présidence du Collège de Police auront notamment pour mission d'évaluer l'action de la Police de proximité.

Celle-ci devra être davantage présente physiquement sur le terrain et plus proche encore des citoyens.

Les Policiers de proximité devront, en outre, démontrer leurs connaissances des situations problématiques qui peuvent exister dans les quartiers dont ils ont la charge.

Les patrouilles pédestres et cyclistes seront privilégiées.

La mise en place d'un Commissariat mobile sera étudiée pour favoriser la présence de la Police notamment lors d'événements importants.

Parallèlement, les métiers de proximité seront renforcés (stewards urbains, gardiens de parcs, APS...).

Les Autorités Communales veilleront également à maintenir le niveau de qualité des interventions des secours urgents.

Les pompiers verront ainsi leurs effectifs consolidés et leurs matériels renouvelés régulièrement.

Mes Chers Collègues, j'en viens à l'emploi et l'activité économique

Le chômage massif que nous connaissons est inacceptable, malgré la création d'emploi importante.

Mais la Ville ne pourra pas, à elle seule résoudre tous les problèmes.

Elle ne pourra pas se substituer ni à la conjoncture internationale, ni au gouvernement Fédéral, au Gouvernement Communautaire ou Régional.

Toutefois, elle peut s'inscrire de façon active dans les projets régionaux et fédéraux qui visent à résorber le chômage.

L'Autorité Communale peut également faire en sorte que la Ville, sur l'ensemble de son territoire, soit propre et agréable pour tous.

Que la Ville soit un endroit où les créateurs et les investisseurs prennent plaisir à séjourner, à vivre, où les enfants et les jeunes, depuis la maternelle jusqu'à l'Université, peuvent accéder à des Enseignements de très haute qualité.

Bref, l'Autorité Communale ne peut pas tout, mais elle peut créer des conditions favorables, notamment, au développement économique et donc à l'emploi.

C'est dans cet état d'esprit que la Majorité privilégiera entre autre la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

La création d'activités est manifestement une des meilleures voies pour augmenter l'emploi disponible.

Dans le cadre du nouveau programme des fonds structurels européens, avec des montants financiers importants, la majorité adoptera une méthode proactive de façon à ce que les retombées pour la région et ses habitants soient maximales.

Par ailleurs, le Service économique de la Ville aura pour mission de catalyser les énergies en mettant sur pied un véritable guichet unique de l'investisseur.

Il le fera en synergie avec les institutions comme l'IDEA, la Maison de l'entreprise, l'Invest Mons-Borinage-Centre, Ecomons.

Le Service économique de la Ville recherchera également des partenariats publics-privés et témoignera d'une politique active de recherche des investisseurs potentiels.

Quant au développement commercial, la majorité entend se référer au Schéma de Structure et élaborera un plan stratégique de développement commercial sur notre territoire.

Elle développera d'ailleurs ce plan stratégique de développement commercial en collaboration avec les autres communes voisines.

Par ailleurs, la majorité entend poursuivre la requalification urbaine du centre-Ville et soutenir la création de commerces qui se différencient par rapport à ceux que l'on trouve dans les galeries commerçantes et dans les grandes surfaces.

La majorité entend aussi de renforcer le rôle de la gestion centre-Ville à Mons et à Jemappes de façon à ce que les commerçants aient un interlocuteur efficace et informé sur la vie de la Cité.

Mes chers Collègues, j'en viens à l'éducation

Vous le savez, la connaissance, l'éducation est l'un des plus puissants facteurs d'émancipation.

La formation scolaire est fondamentale pour la structuration de la personnalité du jeune. Une fois devenu adulte, le jeune qui a pu bénéficier d'une formation de qualité pourra se mouvoir plus facilement dans la société, il pourra plus facilement être acteur et c'est ça que nous devons rechercher

Aussi, pour ce qui concerne le réseau d'enseignement fondamental dont la Ville assure la gestion, la priorité sera accordée à la qualité des enseignements de base, à la lecture, au calcul, à l'orthographe et au respect de l'autre.

J'en viens à l'action sociale.

Les difficultés dues à l'absence d'emploi ou au faible revenu, auxquels certains concitoyens sont confrontés, seraient totalement insupportables s'il n'y avait notre sécurité sociale (un système dont peut être le monde entier dit qu'il est le meilleur).

L'une des principales responsabilités des Autorités Publiques est d'ailleurs de préserver le lien social entre les citoyens.

A son niveau, l'Autorité Communale montoise entend poursuivre ses actions sociales locales.

Ainsi, elle tentera d'augmenter le nombre de places d'accueil dans les Crèches et les Maisons Communales d'Accueil de la Petite enfance (MCAE).

La Majorité renforcera la participation des aînés dans la vie communale et assurera un encadrement adapté à celles et ceux qui le souhaitent ou le nécessitent. Elle encouragera la mise en place de « résidences services » et l'aménagement de logements adaptés aux aînés.

La Majorité veut aussi généraliser progressivement l'accessibilité des moins valides partout dans la Cité.

Elle contribuera également à la lutte contre les assuétudes et à la prévention de la violence dans les écoles.

Elle recherchera à reconstruire une structure d'accueil et d'encadrement pour les toxicomanes du type de celle d'*Intermezzo*. (Cette recherche est déjà entamée)

L'Autorité Communale contribuera également à garantir la meilleure santé possible aux concitoyens.

Ainsi, elle fera en sorte de maintenir l'offre des secours médicaux urgents.

Elle favorisera les synergies les plus appropriées entre l'Hôpital Saint-Joseph et l'Hôpital Ambroise Paré et ce, pour garantir à nos concitoyens une offre médicale de grande qualité.

Et nous plaçons pour qu'il y ait une association aussi intime que possible avec les deux autres hôpitaux du Borinage, ainsi que les hôpitaux du Centre.

En matière de logement social, la majorité entend faire réexaminer fondamentalement la politique menée jusqu'à présent.

Pour faire simple, nous considérons que les conditions réservées à la grande majorité des locataires de logements sociaux montois comme totalement inacceptable.

La majorité fera valoir sa position à la Région wallonne et à la Société wallonne du Logement.

Sur le territoire de Mons, en collaboration avec TOIT & MOI nous entendons privilégier la mixité sociale des résidents ainsi que l'acquisition des logements sociaux par leurs occupants et ce, grâce à des prix modiques du logement et à des aides appropriées de la Région, pour que les taux d'intérêts soient les plus bas possible, voir nuls.

Une dispersion de logements sociaux sur tout le territoire sera recherchée.

De plus, Mons plaidera pour une répartition équitable de logements sociaux dans toutes les communes de Wallonie, nous pensons que chaque commune en fonction de sa population doit accomplir un effort pour permettre à toutes les personnes qui éprouvent des difficultés dans notre région, dans notre pays de trouver un logement.

Mes Chers collègues, j'en viens à la gouvernance de la Ville.

Placée sous plan de gestion depuis 2001, la Ville bénéficie fort heureusement du Plan Tonus, c'est-à-dire une aide régionale qui permet de palier les déficiences.

Il y a 6 ans il était de 20 millions d'euros annuel, aujourd'hui le déficit est ramené environ à moitié, mais ce déficit demeure et la Région Wallonne a demandé à toutes les Communes de Wallonie de résorber totalement leur déficit pour que les budgets soient en équilibre.

Mons n'y échappera pas, malgré la fonction ministérielle que je peux occuper.

Et donc parallèlement à un travail, qui sera un travail de résorption du déficit communal nous continuerons à rechercher, à demander des subsides partout où c'est possible à tous les niveaux de pouvoirs, car sans ces subsides, il va sans dire que nous aurions énormément de difficultés à développer notre Ville.

Et enfin nous souscrivons aux critères de l'agenda 21 et la majorité intensifiera les initiatives pour positionner Mons en tant que Ville s'inscrivant totalement dans le développement durable.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'Autorité Communale sous la précédente législature avait développé le projet pilote d'expérience « de démocratie participative » à Jemappes et à Flénu.

La majorité évaluera le dispositif, l'adaptera avant de voir progressivement si nous pouvons l'étendre à d'autres Communes de notre Ville. Il va sans dire que le travail avec les associations sera amplifié. Une synergie plus étroite avec les différents Comités de quartier sera également recherchée.

Concomitamment, la majorité multipliera les demandes de subsides auprès des différents gouvernements afin de rendre possible une série d'investissements nécessaires au cadre de vie, qui seraient irréalisables avec les seules finances de la Ville.

Les travaux et le patrimoine

Chers Collègues

Permettez-moi d'évoquer quelques aspects matériels de la vie communale.

Ainsi, pour ce qui concerne les travaux publics, la majorité veillera à ce qu'un équilibre raisonnable soit garanti entre les 19 communes de la Ville.

Si la Ville peut encore bénéficier des fonds financiers dans le cadre de la Politique Fédérale des Grandes Villes (la question est posée au niveau Fédéral : si oui ou non ces budgets vont être maintenus, si nous pouvons continuer à bénéficier de ces montants financiers, nous parachèverons ce qui en cours à Flénu et à Jemappes et nous entamerons des projets à Ghlin, Havré et Cuesmes).

Quant à la mobilité, qui est un sujet de grande importance pour nos concitoyens, la Ville continuera à se référer au «Plan de Déplacement et de Stationnement » tout en évaluant l'opportunité de prendre certaines mesures, car vous l'aurez compris au-delà des aspects théorique ce qu'on veut c'est que nos concitoyens soient moins dans les bouchons et puissent avoir une mobilité beaucoup plus fluide.

En Centre-ville, la majorité privilégiera la circulation des usagers dit faibles que sont les piétons, les voiturettes, les voitures d'enfants et les vélos.

Le Centre -Ville doit être le lieu des piétons, des vélos, des voiturettes et des voitures d'enfants.

Les véhicules à moteur, lorsqu'ils sont tolérés, se doivent de ne pas dépasser le 30km/h.

Une des principales caractéristiques de notre Ville, c'est son patrimoine.

Hériter d'un tel patrimoine, est le moins que l'on puisse dire, c'est une chance exceptionnelle.

Aussi, nous nous devons de le rénover et de sauvegarder.

Nous poursuivrons la rénovation du Mont de piété, nous entamerons celle de l'Hôtel de Gages à la rue d'Enghien et celle de l'Eglise Saint Nicolas.

Nous tenterons de mettre en évidence, en surface, les minières de Spiennes, nous terminerons les travaux de la Gare de Jemappes et de son Hôtel de Ville, bâtiment du Phare, on aidera à cette reconstruction longue mais oh combien importante
Nous resterons attentifs à la reconstruction partielle du Château d'Havré ainsi qu'à la mise en valeur d'autres bâtiments remarquables dans les anciennes communes de la Ville.

Je vous invite d'ailleurs à aller sur le site de Wallonie.be voir le nombre de bâtiments classés par commune, vous verrez que dans le Grand Mons, nous avons une liste impressionnante de bâtiments et de lieux classés.

Enfin, et j'espère, non pas que j'ai envie de me projeter dans les 6 ans qui viennent mais il faudra quand même que nous rénovions la façade de l'Hôtel de Ville et j'espère que dans 6 ans on ne viendra pas reprocher à la majorité d'avoir agi sur la Grand Place. Je vous jure, nous n'en sommes pour rien si l'Hôtel de Ville est sur la Grand Place de Mons.

J'en viens aux sports, à la jeunesse et aux fêtes.

A tout âge de la vie, la pratique d'un sport est souhaitable pour l'équilibre personnel et aussi pour l'Action Sociale.

Le sport est aussi un facteur d'intégration, d'égalité et de promotion de certaines valeurs humaines.

La Majorité communale souhaite que Mons soit une Ville de sports, pas uniquement de sports de haut niveaux mais une Ville où les gens pratiquent les sports, pratiquent tous les sports comme ils l'entendent à leur rythme et selon leur choix.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons du mieux que nous le pourrons les Clubs locaux et on continuera à rénover un certains nombre d'infrastructure. On pense aux piscines de Flénu et de Cuesmes et les Halls omnisports d'Havré, Flénu et Cuesmes. On poursuivra ce travail, qui un peu à l'image du mythe de Sissi, de tenter de rouvrir la piscine Jean d'Avesnes. On espère que dans les méandres administratifs on trouvera la compréhension pour ne pas considérer cette piscine comme une nouvelle piscine, ce qui signifierai qu'il faudrait la mettre aux nouvelles normes ce qui est financièrement est impossible mais considérer que la piscine n'a pas été arrêtée mais qu'on a dû juste suspendre l'activité pour y effectuer les travaux et que c'est donc une ancienne piscine qui reprend de l'activité et que ce n'est pas une nouvelle piscine.

Tout ça, Chers Collègues, au niveau administratif, je vous passe les détails mais nous continuerons à agir.

La majorité créera un Hall omnisports supplémentaire et aménagera une salle dévolue au minifoot. Elle procédera aussi à la rénovation des installations du MOHA à Obourg. Sans oublier la construction de la nouvelle piscine au Grand Large où d'ici peu j'imagine que le Collège pourra indiquer ce qu'il y a lieu de faire avec les offres telles qu'elles ont été déposées.

Enfin, dans le domaine sportif, nous sommes candidats pour accueillir une partie, puisqu'il y aurait deux parties du centre ou des centres de formations pour l'élite sportive de la Communauté Française et nous sommes candidat pour le faire au Grand Large.

Les fêtes

Quant aux fêtes, je pense que nous avons cette caractéristique d'avoir dans de très nombreux quartiers des gens qui se mobilisent car dans chaque quartier il y a une histoire particulière, il y a une tradition et souvent ça s'illustre par des fêtes et nous soutiendrons par la logistique et quand on peut d'une manière financière, la soixantaine de festivités qui jalonnent notre Ville.

Le tourisme

Mes chers Collègues, j'en viens au tourisme

Vous connaissez les chiffres, le tourisme se développe à Mons rapidement mais nous avons le sentiment que les potentialités sont considérables.

Nous possédons dans notre Ville pas moins de trois Chefs-d'œuvre du Patrimoine de l'Humanité : le Beffroi, les Minières de Spiennes et le Doudou.

Aussi, la majorité défendra auprès du Gouvernement Fédéral la reconnaissance de la Ville comme « Ville touristique ».

A ce titre, l'institution chargée de notre développement touristique, l'Office du Tourisme de la Ville, devra travailler en synergie étroite avec celles et ceux qui sont responsables de notre projet culturel que je vais rappeler dans un instant.

Le Doudou

Quant au Doudou, nous pourrions en parler des heures...

Une chose est certaine, notre Ducasse rituelle, unique et formidable, est le fruit d'une tradition à la fois jalousement sauvegardée, magnifiquement transmise et c'est le fruit aussi d'un travail titanesque permanent pour parfaire chaque détail qui confère à l'événement son caractère exceptionnel.

La majorité entend porter haut notre Chef-d'œuvre immatériel de l'humanité, avec la même rigueur et la même générosité que par le passé.

De plus, pour que le rayonnement de notre Doudou, de notre ducasse puisse s'exprimer encore plus largement et durant toute l'année, divers projets seront soutenus comme :

- la création au Mont-de-piété d'un « espace muséal dévolu à Saint Georges » ; (en terme un peu barbare ça s'appelle un centre d'interprétation, mais en réalité c'est un lieu où on pourra à la fois connaître l'histoire de Saint Georges et puis retrouver notre propre Ducasse)

- la mise en place d'une Maison du Doudou qui commercialiserait des produits labellisés « Doudou », officiellement.

- et même pour les enfants au-delà du travail remarquable qu'on accompli jusqu'à présent des valisettes pédagogiques destinées aux enseignants et enfants de la Ville.

J'en viens à la Culture

Ces dernières années, un travail remarquable a été effectué tant au plan de la restructuration des arts de la scène qu'au plan de la rénovation des infrastructures culturelles dans le domaine musicale et j'en passe ...

Dans la foulée, la Ville a déposé sa candidature au titre de « Capitale européenne de la Culture en 2015 ».

Ce que vous devez savoir c'est que conformément à une nouvelle directive européenne qui vient d'être approuvée, l'Etat belge devra lancer un appel public à toutes les communes de Belgique.

D'autres communes que Mons pourraient être candidates.

Et ce seront les gouvernements communautaires, régionaux et fédéral qui décideront en 2009 de la commune retenue pour la Belgique.

Une seule certitude existe, en 2015 il y aura une Ville belge et une Ville tchèque qui seront désignées Capitales européennes de la Culture.

Nous devons donc bien mesurer ici que rien n'est gagné, tout est à faire.

Or, la candidature de Mons constitue une opportunité exceptionnelle de redynamisation économique et d'amélioration des conditions sociales de nos concitoyens, l'une des plus grande possibilité que nous ayons connue depuis de nombreuses années.

C'est en outre une fabuleuse occasion de tirer vers le haut un maximum de personnes de notre région en leur offrant un « plus » culturel.

Cette candidature de Mons ne peut se concevoir qu'avec l'adhésion du plus grand nombre de personnes possible.

D'abord de vous tous, ici présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Ensuite de la presse locale.

Les Membres de la presse qui, dans le respect de leur indépendance bien entendu, jouent un rôle déterminant dans la prise de conscience collective de la portée de l'événement.

Il s'agira ensuite de rallier les syndicats, les patrons, les associations, les milieux éducatifs et scientifiques sans oublier, cela va de soi, le milieu culturel local.

C'est en ayant cette adhésion, en sentant que nous sommes portés que nous pourrons alors élargir le champ de la candidature en demandant aux autres Villes, à la fois d'autres Villes de Wallonie : Liège, Charleroi, La Louvière, Tournai. Des Villes de Flandres, je pense à Gand, Bruges, Anvers, Bruxelles, Lille, Valenciennes, que nous pourrons alors centrer sur Mons une candidature largement ouverte comme la fait d'ailleurs Lille en 2004 pour avoir ce titre tant envié de « Capital européenne de la Culture » et nous sommes donc devant un défi que je vous invite à relever ensemble.

Mons, une vraie Capitale hennuyère

Mes chers Collègues

Mons a également le privilège d'être la Capitale du Hainaut

Nos Collègues, singulièrement nos collègues ECOLO avaient beaucoup insisté sous la précédente législature et je trouve à juste titre, être capital du Hainaut c'est une très belle opportunité !

Nous comptons trois Universités et un Enseignement supérieur de grande qualité.

L'un des 5 sièges de Cour d'Appel du pays, des services administratifs d'une extrême importance

Comme souhaité par la Région wallonne, nous sommes occupés depuis plusieurs mois, voir quelques années maintenant, à rédiger notre programme stratégique pour les 10 prochaines années.

C'est notre contrat d'avenir local, nous avons remis ce travail au professeur SCHAUN.

L'étude qui sera soumise prochainement à notre Assemblée sera discutée par l'ensemble du Conseil communal, longuement préparée dans un débat à la fois technique et un débat, bien entendu, très largement publique.

Mes Chers collègues, avant de terminer, permettez-moi quelques considérations plus personnelles.

Les citoyens m'ayant élu Bourgmestre, d'abord cela me rend heureux et puis j'entends assumer pleinement cette mission.

Pour l'heure, je viens d'indiquer les circonstances qui me conduisent à exercer momentanément la fonction de Ministre.

Dès lors, durant la période limitée de ma fonction ministérielle, j'ai désigné Madame Catherine HOUDART en qualité de Bourgmestre faisant fonction pour accomplir les actes légaux et réglementaires de la Ville.

Cette situation me conduit momentanément à exercer la qualité de Bourgmestre en titre. Bourgmestre temporairement retenu par l'exercice de la tâche ministérielle.

Bourgmestre momentanément empêché, ne signifie pas bourgmestre absent.

Aussi, j'assumerai donc, au nom de ma légitimité démocratique, toutes les fonctions mayorales à l'exception des actes légaux et réglementaires.

Je le ferai pour zéro euro et zéro cent !

Avec l'accord du Collège, je garderai mon bureau à l'Hôtel de Ville pour recevoir notamment les citoyens et je présiderai les principales manifestations sur le territoire de notre Ville dont, bien entendu, le Doudou.

Certains peuvent légitimement se demander « mais quand reprendra-t-il la présidence du Collège ? ».

Légalement, je peux le faire à tout moment.

Mesdames, Messieurs,

J'en termine.

Forts de leurs sensibilités et de leurs expériences respectives, les élus de la majorité s'engagent à travailler dans le respect des droits et libertés de tous les citoyens montois des dix-neuf communes de l'entité.

Ils s'engagent à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, la modestie, mais aussi la rigueur et l'enthousiasme que doivent être ceux de tout responsable politique.

J'espère, chers collègues du Conseil communal que dans de très nombreuses circonstances nous pourrons agir ensemble.

Agir ensemble, car la Ville doit être soutenue par la grande, la plus large majorité possible.

Et pour clôturer et vous dire simplement que cette Ville, notre Ville qui est, reconnaissons-le, merveilleuse, malgré ces difficultés que nous devons palier, quand je vois le nombre d'investisseurs qui nous visitent, les gens qui viennent, et je le dis, il y a malheureusement des gens qui souffrent et ces gens là nous devons absolument les aider, mais si on regarde bien ce que représente cette Ville de Mons, c'est un espace réellement en vie.

Alors faisons en sorte que Mons reste cette Ville généreuse et travailleuse, une Ville
d'idée et de cœur,

Une Ville multiculturelle et tolérante

Une Ville sérieuse et festive,

Une Ville où, vraiment, il y fait bon vivre

Merci et bon travail à tous !

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre ff : Chers amis, vous dire simplement que la
séance est levée, vous remercier d'être venu si nombreux aujourd'hui, remercier les
services techniques de la Ville et vous inviter au drink de l'amitié qui se fera au Théâtre
Royal.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée

En séance à Mons, le 4 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====